



Budget 2020

I. Principes généraux

Contrairement au compte administratif qui est la photographie des dépenses et des recettes réalisées l'année précédente, le budget est une prévision des dépenses et des recettes que la collectivité envisage pour l'année en cours.

Voté par le Conseil municipal, le budget servira de cadre à l'ordonnateur (le Maire) et le payeur (la trésorerie de Thaon-les-Vosges) pour régler les différentes factures et recouvrer les encaissements en fonction des limites fixées.

Contrairement au compte administratif qui est une photo des comptes en fin d'exercice, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Par comparaison avec l'année 2019, les recettes de fonctionnement réelles hors excédent reporté ont été encaissées à hauteur de 113 % des sommes prévues au budget. Les dépenses ont été réglées à hauteur de 88% du budget prévu.

Cet écart permet de renforcer l'excédent en fin d'exercice ce qui est nécessaire pour financer les investissements futurs avec des fonds propres.

II. Orientations politiques

Un accent a été mis pour continuer à contenir les dépenses de fonctionnement en vue de poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune.

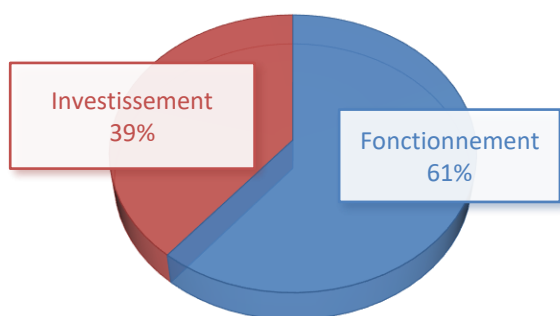
La commune a décidé de maintenir les mêmes taux qu'en 2019

- Taxe foncier bâti 19.25 %

- Taxe foncier non bâti 22.69 %

III. Budget 2020

RÉPARTITION DES DÉPENSES



Les élus votent chaque année en avril le budget principal et un budget annexe (Forêt).

Le budget se décompose en 2 parties ; le fonctionnement qui a pour objet de régler les dépenses courantes et l'investissement qui porte principalement sur le financement des travaux.

La part d'investissement sera plus importante qu'en 2019 (33%)

a) Budget 2020 : Fonctionnement

Le **budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

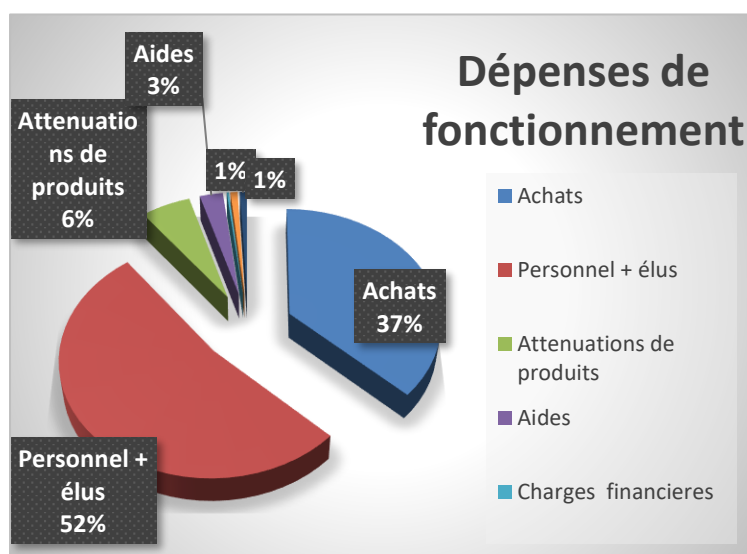
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Le budget de fonctionnement s'est établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Montants
Charges à caractère général	612.750 €
Personnel	827.800 €
Atténuations de produits	95.198 €
Autres charges de gestion courantes	115.465 €
Charges financières	4.300 €
Charges exceptionnelles	12.800 €
Dépenses imprévues	13.616 €
Total des charges réelles	1.681.929 €
Opération d'ordre	30.329 €
Virement à la section d'investissement	622.674 €
Total dépenses	2.334.932 €

Recettes de Fonctionnement	Montants
Atténuation de charges	45.000 €
Produits et services	107.625 €
Impôts et taxes	782.192 €
Dotations et participations	583.272 €
Autres produits	82.500 €
Produits financiers	5 €
Produits exceptionnels	10.000 €
Total Produits réels	1.610.594 €
Opération d'ordre	40.000 €
Excédant reporté	684.338 €
Total Produits	2.334.932 €

Charges de fonctionnement :



Les charges de personnel et les indemnités des élus représentent plus de la moitié du budget.

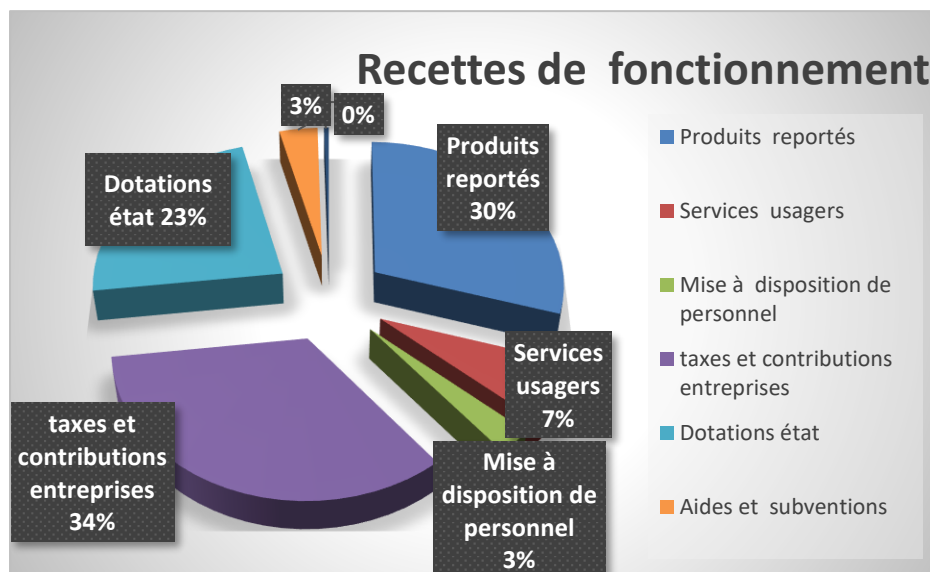
La commune peut ainsi effectuer les travaux d'entretien des bâtiments et des espaces verts, la prise en charge des enfants à l'école et à l'accueil de loisirs et effectuer les tâches administratives.

Le deuxième poste correspond aux achats avec notamment l'énergie, les frais liés aux repas et les fournitures nécessaires aux services techniques. Une part significative des achats a été consacré à la sécurisation de la RD 156.

A noter également, le reversement de produits pour 6 % correspondant à des contributions des communes dites riches vers les plus pauvres.

Enfin la commune poursuit sa politique de désendettement avec un capital à rembourser dans les 6 ans à venir inférieur 233333 €

Recettes de fonctionnement



Les recettes sont composées pour un bon tiers par la fiscalité locale et un quart par les dotations de l'état.

Les produits reportés, liés à une gestion maîtrisée des dépenses participe à l'équilibre du budget.

Cet argent économisé permet de réaliser des investissements sans avoir recours à l'emprunt. Cette année, la commune a prévu de consacrer 622000 € de son

budget de fonctionnement à des dépenses d'investissement.

b) Budget 2020 : Investissements

Le budget d'investissement s'est établi comme suit :

Dépenses d'investissement	Montants	Recettes d'investissement	Montants
Déficit d'investissement reporté	195.270 €	Cession de bien	35.000 €
Emprunts	68.432 €	Dotations fonds divers et reserves	242.722 €
Immobilisations incorporelles	- €	Subventions d'investissement	468.500 €
Dotations	- €	Emprunts dettes et assimilés	85.406 €
Subventions d'équipement versées	92.599 €	Créances	11.910 €
Immobilisations incorporelles	9.252 €		
Immobilisations corporelles	256.486 €		
Immobilisations en cours	820.032 €		
Autres immo financières	- €		
Dépenses imprévues	14.470 €		
Total dépenses réelles	1.456.541 €	Total produits réels	843.538 €
Opération d'ordre et de transfert entre sections	40.000 €	Opérations d'ordre + virement de la section de fonctionnement	653.003 €
Total dépenses d'investissement	1.496.541 €	Total produits	1.496.541 €

Les investissements vont porter sur plusieurs programmes à savoir :

- Aménagement de voirie (aménagement des trottoirs rue du Général de Gaulle, des voies ruelle de l'école, allée des Zières, d'un parking rue haute...)
- Remplacement de conduites d'eau rue d'Aubiez, rue de l'Avière et rue division Leclerc
- Rénovation thermique des groupes scolaires
- Acquisitions foncières secteur Estrey en vue de créer un écoquartier

